



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/WP/L.105
16 mai 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme

Trente-huitième session (deuxième reprise)

Genève, 15 mai 2002

Point 5 de l'ordre du jour

**FINANCEMENT DE LA PARTICIPATION D'EXPERTS DE PAYS
EN DÉVELOPPEMENT ET DE PAYS EN TRANSITION
AUX RÉUNIONS D'EXPERTS DE LA CNUCED**

Décision¹

Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme,

Rappelant la décision qu'il a prise à la première partie de sa trente-huitième session, en septembre 2001, de demander au Président de tenir des consultations informelles avec toutes les délégations intéressées sur le financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition, en vue de parvenir à un accord sur cette question,

Reconnaissant que, pour que les débats des experts aboutissent à un consensus et reflètent une diversité de vues, il est important que des experts de pays en développement et de pays en transition puissent participer aux réunions d'experts de la CNUCED,

¹ Adoptée par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à la séance plénière finale de la deuxième reprise de sa trente-huitième session, le 15 mai 2002.

Rappelant le paragraphe 15 des principes directeurs relatifs au fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED (TD/B(S-XIX)/4), adoptés à Bangkok à l'occasion de la dix-neuvième session extraordinaire du Conseil consacrée à l'examen à mi-parcours, qui dispose que «la participation d'experts venus des pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED sera encouragée par l'allocation de ressources financières prévisibles»,

Rappelant en outre l'annexe aux principes directeurs, en particulier le paragraphe 1, où les membres sont convenus de trouver, avant la fin de 2002, une solution à long terme permettant d'assurer le financement prévisible de la participation d'experts aux réunions intergouvernementales d'experts, en s'attachant à renforcer la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition sur la base du principe d'une représentation géographique équitable, des besoins des bénéficiaires, en particulier dans les PMA, et des connaissances des experts en cause; les membres sont en outre convenus de poursuivre au sein du Groupe de travail les consultations nécessaires, et ont décidé que, dans le cas où il ne serait pas possible de parvenir à une solution, une session extraordinaire du Conseil serait organisée pour résoudre la question,

Notant que les dispositions spéciales relatives au financement de la participation d'experts ont facilité la participation d'experts de pays en développement, et que cette participation a renforcé la qualité et la pertinence aussi bien des débats que des résultats des réunions d'experts et qu'elle a manifestement été profitable au mécanisme intergouvernemental de la CNUCED,

1. *Prend note* des assurances fournies par le secrétariat concernant l'existence de fonds pour le financement de la participation de 10 experts de pays en développement et de pays en transition par réunion d'experts à toutes les réunions d'experts prévues en 2002 et à quelques réunions prévues en 2003;

2. *Se félicite* des contributions extrabudgétaires versées par un certain nombre de pays à cet égard et *invite* les donateurs à verser des contributions pour couvrir les besoins de financement pour 2003;

3. *Décide* de poursuivre les consultations en vue de parvenir, d'ici la fin de 2002, à une solution à long terme permettant d'assurer un financement prévisible de la participation

d'experts aux réunions intergouvernementales d'experts, conformément à l'annexe aux principes directeurs relatifs au fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED;

4. *Décide en outre* d'inscrire la question du financement de la participation d'experts à l'ordre du jour de sa trente-neuvième session, prévue en septembre 2002; et *demande* au Président du Groupe de travail de poursuivre les consultations informelles en vue de parvenir à une ou plusieurs solutions à la question du financement à long terme, et de lui faire rapport à sa trente-neuvième session sur le résultat de ces consultations;

5. *Exprime ses remerciements* au Président du Groupe de travail pour les efforts qu'il a consacrés à l'obtention d'une solution à court terme pour le financement de la participation d'experts en 2002-2003 et à la mise en place d'un mécanisme qui devrait permettre de trouver une solution à long terme pour un financement prévisible.
